RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABL TP

Société par actions simplifiée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 955 route du vivier danger
60650 ONS-EN-BRAY
895 366 599 – RCS de Beauvais

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2025

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq à 16h00, les associés de la Société ABL TP se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, situé au 955 route du vivier danger à Ons-en-bray (60650), sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur LELEUX Bertrand préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 15 000 actions, soit la totalité des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un mandataire social
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale a pris acte de la démission de la fonction de président de Monsieur Antoine LELEUX de décide de nommer en qualité nouveau président Monsieur Bertrand LELEUX pour une durée indéterminée.

Monsieur LELEUX Bertrand demeurant au [redacted] exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur LELEUX Bertrand occupait le poste Directeur Général de la société, ce poste est désormais occupé par Madame HAUTECOEUR Elodie

Madame HAUTECOEUR Elodie demeurant au [redacted] exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Le poste de Directeur général délégué de la société n'est plus pourvu à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 40 des statuts

ARTICLE 40 - Nomination des dirigeants

Le Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

- Monsieur Bertrand LELEUX demeurant au [redacted] né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Le Directeur général nommé aux termes des présents statuts est :

- Madame Elodie HAUTECOEUR demeurant au [redacted] née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au nouveau président à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Bertrand LELEUX
« Bon pour acceptation des fonctions de président »

Elodie HAUTECOEUR
« Bon pour acceptation des fonctions de directeur Général »

[redacted]